

Étude : L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada, 1982 à 2011

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le vendredi 23 octobre 2015

Les immigrants qui ont acquis une expérience de travail spécialisé au Canada avant de devenir résidents permanents avaient un grand avantage en matière de gains initiaux comparativement aux immigrants économiques sélectionnés directement de l'étranger en tant que résidents permanents.

Une nouvelle étude examine les gains des immigrants économiques qui étaient arrivés initialement au Canada en tant que résidents temporaires détenant un permis de travail et compare ces gains à ceux des immigrants économiques qui sont sélectionnés directement de l'étranger en tant que résidents permanents.

Parmi les immigrants économiques masculins qui sont devenus résidents permanents de 1990 à 2006, ceux qui avaient acquis une expérience de travail spécialisé au Canada avant leur établissement gagnaient presque deux fois plus au cours de leur première année complète suivant l'établissement que les immigrants économiques qui étaient sélectionnés directement de l'étranger en tant que résidents permanents. L'avantage en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé acquise au Canada s'est amenuisé au cours des années subséquentes, mais était toujours évident 10 ans après l'établissement.

Une tendance similaire s'est dégagée chez les immigrantes économiques. Au cours de la première année complète suivant l'établissement, celles qui avaient une expérience antérieure de travail spécialisé acquise au Canada gagnaient en moyenne presque une fois et demie plus que les immigrantes économiques sans expérience antérieure de travail spécialisé acquise au Canada. Une décennie après l'établissement, les gains des immigrantes ayant une expérience antérieure de travail spécialisé acquise au Canada étaient supérieurs de plus de 40 % à ceux des immigrantes n'ayant pas une telle expérience antérieure à l'établissement.

Par contre, les immigrants économiques qui avaient une expérience de travail non spécialisé acquise au Canada avant de devenir résidents permanents avaient réalisé au cours de la première année complète suivant l'établissement des gains similaires à ceux des immigrants économiques sans expérience antérieure au pays. Par ailleurs, les immigrants qui avaient une expérience de travail non spécialisé ont affiché une croissance des gains plus faible au cours des années subséquentes et, 10 ans après leur établissement, gagnaient beaucoup moins que les immigrants sans expérience antérieure au Canada.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).

Le document de recherche « [L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada](#) », qui fait partie de la série *Direction des études analytiques : documents de recherche* ([11F0019M](#)), est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec René Morissette au 613-951-3608 (rene.morissette@canada.ca), Division de l'analyse sociale et de la modélisation.

